



Conseil d'INSPE extraordinaire du 06 janvier 2026

**Compte-rendu de la réunion du Conseil d'Institut
National Supérieur du Professorat et de l'Éducation à 14h00
(Campus du Morne Ferret)**

Rappel de l'ordre du jour

- 1. Propos liminaires du Président du conseil et du Directeur de l'INSPE**
- 2. Informations sur la mise en œuvre des masters enseignement et éducation dans le cadre de la réforme de la formation des enseignants**
- 3. Campagne Mon Master 2026 – Masters enseignement et éducation**
- 4. Questions diverses**

Membres du Conseil d'Institut				
N°	Qualité	Nom	Prénom	Émargement
1	Personnalités extérieures désignées par le Recteur de l'académie de Guadeloupe	LOMON	Fabrice	Présent
2		Vacant		
3		SEGA	Lucienne	Visio
4		MARIVAL	Catherine	Visio
5		BERGOPSOM	Dominique	
6	Collectivités territoriales	BONDOT-GALAS	Gersiane	Visio
7		ROBIN	Sabrina	Procuration à Mme BONDOT-GALAS
8		PARAT-EDOM	Laisely	
9	Représentants des personnels	ANCIAUX	Frédéric	Présent
10		DELCROIX	Antoine	Présent
11		ODACRE	Elisabeth	Procuration à M. DELCROIX
12		JEANNOT	Béatrice	Visio
13		JACQUET	Nathalie	Visio
14		CHAHIM	Fadel	Visio
15		MOULINS	Emilie	
16		Vacant		
17		CIMBER	Lydia	Procuration à M. ANCIAUX
18		Vacant		
19	Représentants des étudiants, fonctionnaires, stagiaires, personnels bénéficiant d'action de formation	GIMS	Ismaël	
20		Vacant		
21		Vacant		
22		Vacant		
23	Représentants de l'UA désignés par le Président de l'UA	JOUBERT	Anne-Line	Procuration à M. LOMON
24		LOLLIA	Manuel	Visio
25		SINNAPAH	Stéphane	Visio
26	Personnalités extérieures désignées par le Conseil d'Institut	MERION	Julien	
27		OUBLIE	Jessica	Procuration à Mme JACQUET
28		SOREZE	Alain	Visio

Invités

N°	Qualité	Nom	Prénom	Emargement
1	Personnalités extérieures invitées			
2				
3				
4	Responsable administrative et financière	NEGRIT	Nadia	Présent
5	Responsable du Département de Formation Continue	BALLEE MANDONNEE	Hélène	Visio
6	Responsable adjoint du Département de Formation Continue	BELLANGER	Jean-Pierre	
7	Responsable du Département de Formation Initiale	TERRO	Mylène	Visio
8	Chargée de mission Rectorat	CHATELARD	Kletty	
9	Directeur du CREEF	FORISSIER	Thomas	
10	Responsable du service de la Scolarité	GRIFFARD	Madeleine	Visio
11	Gestionnaire Cellule d'appui et d'aide au Pilotage	VINGATAMA	Mirella	Présent
12	Gestionnaire Cellule d'appui et d'aide au Pilotage	SAHAÏ	Mathieu	Présent

Vérification du quorum (membres en capacité de siéger) : 22

Présents : 12 Procurations : 5 Total : 17

Après vérification du quorum, Monsieur Fabrice LOMON, Président du Conseil d'Institut, ouvre la séance à 14h05 et adresse ses meilleurs vœux aux membres. M. Antoine DELCROIX, Directeur de l'INSPE de l'Académie de Guadeloupe prend ensuite la parole et présente ses propos liminaires.

Point 1. Propos liminaires du Président du conseil et du Directeur de l'INSPE

M. DELCROIX adresse à son tour ses vœux pour cette nouvelle année, en réaffirmant son souhait que la qualité de la formation des enseignants et des personnels d'éducation demeure au cœur des priorités nationales, préservée de toute instrumentalisation partisane.

En l'absence d'un véritable budget pour 2026, la réforme ne pourrait être pleinement mise en œuvre, faute de pouvoir créer les postes de fonctionnaires stagiaires et d'élèves fonctionnaires indispensables à l'accueil des lauréats des concours de niveau L3. Il convient néanmoins de rester confiant dans la capacité du Gouvernement et des assemblées à doter la France d'un budget permettant d'engager ces évolutions.

À ce stade, le message à porter doit être un message de confiance, afin que les candidats puissent préparer

les concours dans les meilleures conditions possibles.

Un travail conséquent reste à mener concernant les maquettes de formation ainsi que l'organisation des stages. Pour les maquettes, il pourra être proposé aux responsables de mention des canevas répondant à la double exigence suivante :

- Satisfaire aux référentiels de compétences métiers ;
- Intégrer les blocs de formation prévus dans le futur arrêté concernant les masters enseignement et éducation (M2E).

S'agissant de l'organisation des stages, les travaux ont débuté dès le 5 janvier 2026 à l'initiative de Mme la Directrice Académique Adjointe des Services de l'Éducation Nationale (DAASEN) pour le premier degré, dans un esprit de coopération ouverte et constructive avec la région académique.

Point 2. Informations sur la mise en œuvre des masters enseignement et éducation dans le cadre de la réforme de la formation des enseignants.

M. DELCROIX présente le déroulement de la mise en œuvre des masters enseignement et éducation.

La réforme de la formation initiale des enseignants vise à consolider la dimension professionnalisante des parcours, à en améliorer la lisibilité et à en renforcer l'attractivité. Elle introduit, à ce titre, plusieurs évolutions structurantes, parmi lesquelles :

- **La modification du niveau d'accès au concours de recrutement**, désormais placé lors de la troisième année de licence (concours « bac + 3 »), et non plus pendant la deuxième année du master (concours « bac + 5 »), afin de favoriser un accès plus précoce au métier et de diversifier les profils de candidats.
- **La redéfinition de la place des formations universitaires** dans le parcours des futurs enseignants, pour mieux articuler les apports académiques, les compétences professionnelles attendues et les exigences des référentiels métiers.
- **Le renforcement de l'articulation entre enseignements théoriques et pratique professionnelle**, grâce à l'intégration de périodes de stage plus structurées, plus longues et plus progressives au sein du cursus, permettant une immersion anticipée dans les réalités du terrain.

Les objectifs poursuivis par cette réforme sont les suivants :

- **Accroître le nombre de candidats** aux concours, en rendant le parcours plus lisible et plus attractif.
- **Favoriser une entrée progressive et accompagnée dans la profession**, grâce à une professionnalisation renforcée et à une meilleure structuration des parcours.
- **Mieux articuler la formation avec les réalités concrètes du métier**, en intégrant davantage de mises en situation et de pratiques professionnelles.

Dans ce contexte, M. CHAHIM s'interroge sur l'avenir des parcours second degré au sein de l'INSPE, compte tenu des conditions d'accès demandées par l'université. M. DELCROIX indique qu'à ce stade, plusieurs hypothèses sont actuellement à l'étude, dans l'attente des arbitrages nationaux et des précisions budgétaires.

Hypothèse n°1 : une demande du ministère visant à élargir l'ouverture des M2E, en encourageant notamment les universités qui avaient choisi de ne pas les ouvrir aux non-lauréats à reconsidérer leur position, afin d'assurer un vivier de candidats suffisant pour les nouveaux concours.

Hypothèse n°2 : l'intégration des masters M2E à la plateforme nationale Mon Master dès à présent. L'objet de ce conseil est précisément de permettre cela à l'université des Antilles. Dans certains autres INSPE, l'intégration ne pourra intervenir que lors de la campagne complémentaire.

Un examen d'une ouverture des M2E à d'autres publics serait à envisager si les concours « bac +3 » n'étaient pas organisées dans les conditions annoncées. L'objectif serait alors de garantir une ouverture des formations

dans des conditions comparables à celles actuellement en vigueur, afin d'assurer la continuité du recrutement et de la formation des futurs enseignants. Cependant, il convient de faire preuve d'optimisme et se placer dans l'optique que les concours « bac+3 » auront bien lieu !

Par ailleurs, parmi les candidats au concours « bac +3 » figurent des étudiants actuellement inscrits en M2, susceptibles d'être titulaires d'un master en juin 2026, ainsi que des étudiants déjà titulaires d'un master. Ces derniers relèveraient alors d'une formation existante et suivraient le parcours dans les conditions actuellement prévues pour les lauréats de concours « bac +5 », titulaires d'un master.

Enfin, si nécessaire des réunions exceptionnelles du conseil pourront être organisées en fonction de l'évolution de la situation. L'information sera largement diffusée auprès des publics concernés afin de garantir la transparence et la lisibilité du processus.

Point 3. Campagne Mon Master 2026 – masters enseignement et éducation

M. DELCROIX, informe qu'il a été demandé aux responsables des masters de proposer des fiches précisant les champs d'évaluation, les attendus, ainsi que les critères d'examen des candidatures, en indiquant pour chacun le degré d'importance retenu. Ces fiches sont présentées par mention.

M2E professeur des écoles

Les données relatives aux taux d'inscription ainsi que les résultats figurant dans les fiches se rapportent à l'ancien master MEEF premier degré. La principale évolution concerne, la rubrique « *Critères généraux d'examen des candidatures* », qui apparaîtra désormais sous un nouveau format dans la plateforme Mon Master.

La capacité d'accueil est fixée à 55 places. Ce volume correspond d'une part, à la moyenne observée au cours des deux dernières années et d'autre part, au nombre de postes offerts actuellement annoncés pour concours de professeur des écoles (44 postes au total pour les concours « bac+3 » et « bac +5 »). Ce calibrage vise ainsi à maintenir un équilibre cohérent des effectifs et à garantir des conditions de formation adaptées.

M2E professorat du second degré

Les fiches sont structurées par parcours. Les capacités d'accueil ont déjà été votées dans le cadre du dossier d'accréditation le 17 octobre 2025. Les effectifs ont été ajustés en légère baisse à l'exception du parcours EPS. Pour ce parcours, la licence STAPS « *Éducation et motricité* » constitue une voie naturelle de poursuite d'études vers ce parcours master et les étudiants comptent sur ce parcours pour leur poursuite d'études. Les critères d'examen des candidatures ont été harmonisés pour l'ensemble des parcours, ainsi que pour le premier degré, autour des résultats académiques, des compétences, des savoir-faire et des savoir-être.

M2E Conseiller principal d'éducation

Les mêmes principes ont été retenus pour l'examen des candidatures, sur la base de données également issues de l'ancien master MEEF encadrement éducatif. Les critères d'évaluation ont été harmonisés afin d'assurer une lecture cohérente et transparente des profils.

Il faut cependant noter que des difficultés ont été relevées lors de la préparation des fiches destinées à la plateforme Mon Master en raison notamment de l'absence de certains documents structurants, et plus particulièrement de la publication des référentiels de formation. Dans ce cadre, le choix a été fait de s'appuyer sur les compétences transversales développées au cours du cursus de licence, ainsi que sur les compétences jugées nécessaires pour tout candidat, qu'il soit ou non lauréat du concours. Pour les candidats non-lauréats, il est ainsi attendu qu'ils démontrent, à travers leur parcours universitaire, leur capacité à réussir le concours correspondant au parcours dans lequel ils sollicitent une inscription.

Synthèse des capacités d'accueil :

Composante	Champ	Niveau	RNCP	Mention	Parcours	Capacité		
						Capacité totale	Capacité proposée sur MM	Capacité proposée sur Etudes en France
INSPE	SHS	M	31852	Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation (MEEF) Pratiques et Ingénierie de la formation	Parcours unique en M1, deux parcours en M2 (*)	30	22	3
INSPE	SHS	M	NC	Master enseignement et éducation - professorat des écoles	Parcours unique	55	40	
INSPE	ALL	M	NC	Master enseignement et éducation - professorat du second degré	Créole	18	15	
	SHS/STS				EPS	25	20	
	ALL				Lettres modernes	18	15	
	STS				Mathématiques	18	15	
	STS				Sciences de la vie et de la terre	16	14	
INSPE	SHS	M	NC	Master enseignement et éducation - conseiller principal d'éducation	Parcours unique	20	16	

(*) Parcours en deuxième année : M2 Formation de Formateurs et Analyse de Pratiques (FFAP), M2 Pratiques et Ingénierie des Didactiques Contextuelles (PIDC)

Aucune proposition d'admission n'a été formulée, à ce stade, via la plateforme *Études en France* pour les M2E, dans l'attente de la stabilisation du dispositif. Cette position vise à éviter le recrutement d'étudiants dans un parcours susceptible de ne pas être ouvert.

Arrivée de Mme Béatrice JEANNOT à 14h35.

Master métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation, mention pratiques et ingénierie de la formation (MEEF PIF)

M. DELCROIX rappelle que la mention PIF n'est pas concernée par la réforme en cours. La troisième partie du dossier est consacrée aux critères généraux d'examen des candidatures pour le master MEEF PIF. Les éléments principalement pris en considération pour l'examen des candidatures portent sur les résultats académiques, les compétences et savoir-faire, les engagements ainsi que la motivation des candidats.

Aucune remarque n'est formulée.

Vote : Fiches Mon master (M2E et MEEF PIF)

Ne prend pas part : 0	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 17
-----------------------	----------------	------------	-----------

Avis du Conseil d'Institut : Les fiches des masters enseignement et éducation et du master métiers de

l'enseignement de l'éducation et de la formation, mention pratiques et ingénierie de la formation sont votées à l'unanimité par les membres du Conseil présents et représentés.

Point 4. Questions diverses

M. DELCROIX informe les membres du conseil des projets CVEC récemment réalisés, notamment le balisage des espèces végétales remarquables situées sur le Campus du morne Ferret. Il est également précisé que les personnels volontaires poursuivent l'entretien et l'animation du jardin créole implanté à proximité de l'espace de vie étudiante.

Journées portes ouvertes (JPO)

Un questionnement est soulevé concernant l'organisation des journées portes ouvertes de l'INSPE. Il apparaît souhaitable d'envisager leur tenue afin de présenter la nouvelle offre de formation issue de la réforme. Toutefois, des incertitudes demeurent quant aux informations pouvant être communiquées à ce stade. Les JPO n'ont pas encore été inscrites au calendrier et devront être articulées avec celui de la plateforme *Mon Master*.

Un point positif est souligné : **l'INSPE de l'académie de Guadeloupe figure désormais comme accrédité pour la délivrance des M2E à compter du 26 août 2026**, sur la plateforme FRESQ (Formations reconnues de l'enseignement supérieur de qualité) du ministère.

Équipements et infrastructures

À la suite du rappel formulé par Mme NEGRIT, M. DELCROIX informe le conseil des équipements récemment réceptionnés. L'ensemble des équipes de l'INSPE s'est mobilisé pour procéder au renouvellement du matériel suivant :

- **Tableaux numériques interactifs (TNI)** : sept salles en sont désormais équipées. Ces dispositifs permettent notamment l'organisation de visioconférences. Des services associés ainsi que des actions de formation à destination des personnels enseignants et administratifs seront proposés, pour une prise en main.
- **Ordinateurs** : Les ordinateurs des laboratoires de langues et de SVT ont été renouvelés. Une valise de tablettes numériques a également été acquise, afin de favoriser le travail collaboratif via des applications dédiées.

Dans les prochains jours, la salle des conseils, réaménagée en salle polyvalente d'une capacité de 38 places et accessible aux personnes en situation de handicap, pourra être inaugurée. Elle sera utilisable tant pour les enseignements que pour les réunions.

Un autre volet, moins visible, concerne les travaux techniques. Des contraintes liées à l'entretien des climatiseurs, en l'absence de garde-corps, ont été identifiées. Les équipements nécessaires ont été commandés et leur installation permettra d'assurer le renouvellement et l'entretien des climatiseurs du bâtiment A. Par ailleurs, onze moteurs de volets roulants ont été remplacés afin de sécuriser plusieurs salles. Des travaux de renouvellement du circuit électrique dans certaines salles sont également programmés, rendus possibles grâce à un budget exceptionnel alloué pour 2025.

Projets CVEC en cours :

- **Ateliers de sophrologie** : ils sont proposés aux étudiants. Il est souligné l'importance d'encourager leur participation afin d'assurer la reconduction de l'action.
- **Ateliers « gestes et voix »** : ils devraient débiter dès la finalisation et la signature de la convention correspondante.

Perspectives immobilières

M. SINNAPAH s'interroge sur un éventuel déménagement de l'INSPE vers un autre site. M. DELCROIX invite les membres du conseil à consulter le schéma patrimonial de l'Université des Antilles, disponible en ligne. Il est en effet prévu un regroupement des composantes relevant de Cap Excellence sur le campus de Fouillole.

Il est également indiqué que la question des sites de petite taille, déjà évoquée au sein du réseau des INSPE sans réponse notable, concerne désormais un nombre croissant d'établissements, certains anticipant une diminution significative de leurs effectifs.

Remerciements

Mme Nathalie Jacquet remercie l'équipe de direction ainsi que l'ensemble des personnels pour l'acquisition et l'installation du matériel numérique. Ces équipements permettront d'améliorer les enseignements en co-modalité, notamment pour les étudiants à distance qui rencontraient des difficultés de visibilité des supports écrits. Les fonctionnalités des TNI et des tablettes contribueront également à la préparation des étudiants à la certification PIX+ Édu.

Aucune autre observation n'étant formulée, la séance est levée à 15h07